

**Commune de LAILLY EN VAL**  
**PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal**

<b>Séance ordinaire du 25 avril 2016</b>
--

Nombre de conseillers : 23

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 21 avril 2016

Date d'affichage : 21 avril 2016

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme M. AUBRY, Mme N. BOUCHAND, Mme. F. BRETON, Mme M.J. COUDERC, M. JP. FROUX, M. M. GRIVEAU, Mme M.P. LACOSTE, Mme A. LAMBOUL, M. G. LEPLEUX, M. J.Y. MARQUET, Mme A. MAURIZI PALAIS, M. E. MELLOT, M. J.N. MILCENT, M. R. MOIRE, M. P. PICHON, M. F. PREVOST, M. H. VESSIERE.

Procuration(s) :

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,

M. Y. FICHOU a donné procuration à M. E. MELLOT,

Mme E. FOSSIER a donné procuration à M. P. PICHON,

Mme V. GUERIN a donné procuration à Mme M.J. COUDERC

M. S. MORIN a donné procuration à M. Ph. GAUDRY

Absent(s) : -

Président : M. Ph. GAUDRY, Maire

Secrétaire de séance : Mme A. LAMBOUL

**Ordre du jour** :

1. Procès-verbal de la séance du 30 mars 2016
2. Vente du legs au 1 rue de Lignièrès
3. Jurés d'assises
4. Etude de faisabilité chauffage bois pour 6 bâtiments communaux
5. Extension du réseau ERDF
6. Photocopieurs
7. Réfection des fossés
8. Transport scolaire 2016/2017
9. Etude de faisabilité pour la création du réseau assainissement du Hameau de Monçay
10. Arrêté municipal zéro pesticide
11. Cotisation Approlys 2016
12. Projets Jardins du fleuve
13. Location d'une parcelle communale à usage de potager
14. FAJ et FUL 2016
15. Questions diverses
16. Questions des membres

### 1. Procès-verbal de la séance du 30 mars 2016

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Pont du Ru de Chatillon

Monsieur Gaudry présente aux élus la situation préoccupante du pont du Ru de Chatillon : d'importantes fissures sur toute la voûte du pont ainsi que sur la route menacent la solidité de l'ouvrage.

Une procédure d'urgence de mise en sécurité a été mise en place pour éviter l'effondrement du pont lors du passage d'un piéton ou d'un véhicule.

Délibération n° 1604-38

Objet : Pont du Ru de Chatillon

Considérant les fissures survenues sur la route de Montizeau, 100 mètres à la sortie de Monçay, au niveau du pont du Ru de Châtillon,

Considérant une fissure de 40 cm dans la voûte du pont sur toute la diagonale, le pont est irréparable,

Considérant les risques d'effondrement du pont, il a été nécessaire de fermer cette route pour des raisons de sécurité,

Considérant la procédure d'urgence à mettre en place avec le technicien de rivière,

Considérant la nécessité d'installer un pont-cadre pour reconstruire ce pont,

Considérant la possibilité de faire des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Régional,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la reconstruction du pont du Ru de Chatillon et aux demandes de subventions correspondantes.

### 3. Jurés d'assises

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder par voie de tirage au sort, à partir de la liste électorale, à l'établissement de la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2016.

*Suite au tirage au sort, six noms sont présentés :*

- TARTARY Bernadette – 67 route de Blois
- CAVERIVIERE Marie-Françoise – 91 rue du Sabot
- JOUBERT Stéphanie – 19 Chemin du Clos Moussard
- GOUCHAULT Valérie – 13 rue de la Mairie
- ECOSSE Hélène – 4 rue de La Haut
- LECHEVALIER Alain – 5 rue de Lignière

Un courrier et un questionnaire leur seront adressés conformément aux dispositions prévues par la procédure.

Considérant la nécessité de tirer au sort les membres de la liste préparatoire communale pour les jurys d'assises,  
Considérant le tirage au sort effectué,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

A l'unanimité

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** la liste préparatoire communale composée des 6 noms tirés au sort.

*4. Etude de faisabilité chauffage bois pour 6 bâtiments communaux*

Monsieur le Maire présente au conseil un devis pour une étude de faisabilité pour installer le chauffage bois dans 6 bâtiments communaux : local RAM, école maternelle, école élémentaire (2), BI et ancien logement de fonction. Cette étude pourrait être subventionnée à hauteur de 60% par l'ADEME et le Conseil Régional. Cette étude est obligatoire pour la réalisation d'un tel projet.

Monsieur Lepleux présente une estimation des économies qui seraient réalisées avec cette chaufferie bois, environ 40000€ par an. Il fait aussi état des modifications qu'il a faites apporter aux systèmes de chauffage existants :

- à la Lisotte : les commandes de chauffages étaient inversées entre la salle des fêtes et celle des sports, elles ont donc été modifiées et la programmation du chauffage a été réétudiée au plus juste pour limiter la consommation d'énergie.
- A la Saint Sulpice et à la Val Sologne : des temporisations et un thermostat ont été installés pour permettre une consommation au plus juste en fonction des occupations ponctuelles.
- Au nouveau bâtiment périscolaire : les circuits de la cantine et de la garderie ont été modifiés aux frais de l'entreprise Mollière car des malfaçons avaient été réalisées dès la création du réseau par cette entreprise. La régulation du chauffage ne fonctionne toujours pas, l'entreprise Mollière a été là aussi sollicitée pour trouver une solution.

Monsieur Lepleux explique que les deux chaudières gaz de l'élémentaire seraient, dans l'éventualité de l'installation de la chaufferie bois, conservées en relais de celle-ci en cas de grand froid. Il expose son point de vue favorable envers ce système de chauffage et ce devis de CEBI qui présente de nombreuses références.

Madame Breton et Monsieur Pichon demandent des précisions sur le choix des bâtiments concernés par l'étude.

Il est précisé par Monsieur Gaudry que l'ancien logement de fonction est prévu dans cette étude dans la prévision de son éventuelle réhabilitation si une classe supplémentaire devait ouvrir en maternelle.

Monsieur Pichon demande des explications quant aux économies annoncées avec le système de chauffage bois par rapport à l'actuel système au gaz.

Monsieur Lepleux et Monsieur Milcent expliquent que les simulations ont été faites sur des hivers rudes comme celui de 2013 et non sur des consommations comme celles des deux derniers hivers aux températures clémentes.

Délibération n° 1604-40

Objet : Etude de faisabilité chauffage bois

Considérant la nécessité de recourir à un bureau d'étude pour réaliser une étude de faisabilité d'installation d'une chaudière bois sur 6 bâtiments communaux,  
Considérant le devis spécifique établi par l'entreprise CEBI45,  
Considérant la possibilité de demander des subventions pour cette étude,  
Considérant l'avis de la commission travaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

Par 22 voix pour, par 0 voix contre et par 1 abstention (M. P. PICHON),

**DÉCIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise CEBI45 correspondant à l'étude de faisabilité d'installation d'une chaudière bois sur 6 bâtiments communaux pour un montant de 9700,00 € HT.  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions correspondantes auprès de l'ADEME et du Conseil Régional.

**5. Extension du réseau ERDF**

Monsieur Milcent présente la demande de certificat d'urbanisme opérationnel d'un administré en zone urbaine et la condition pour qu'il soit accepté est que le conseil donne son accord pour l'extension du réseau électrique qui serait insuffisant dans le cas d'une nouvelle construction.

Délibération n° 1604-41

Objet : Extension du réseau ERDF

Considérant la demande de certificat d'urbanisme opérationnel d'un administré pour une division de terrain cadastré AL 13, rue de la mairie,  
Considérant que ce terrain est en zone urbaine,  
Considérant que le réseau électrique ERDF nécessite une extension pour réaliser un projet sur cette parcelle,  
Considérant le chiffrage estimé par ERDF d'environ 2500,00€

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

A l'unanimité

**DÉCIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis d'extension du réseau électrique pour la parcelle AL 13. Ce devis sera fourni par ERDF suite à l'accord de permis de construire sur cette parcelle.

**6. Photocopieurs**

Monsieur le Maire explique au conseil que les copieurs de la mairie et des écoles sont aujourd'hui vieillissants voire insuffisants. Les deux prestataires actuellement en contrat ont donc été consultés pour renouveler et compléter leurs offres.

Délibération n° 1604-42

Objet : Photocopieurs mairie et écoles

Considérant la vétusté des photocopieurs de la mairie et des écoles,  
Considérant les contrats en cours,  
Considérant la consultation faite et les devis reçus des entreprises RICOH et REX ROTARY,  
Considérant l'analyse technique et financière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

A l'unanimité

**DÉCIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise REX ROTARY correspondant à la location de photocopieurs pour la mairie et les écoles pour un montant de 1164 € TTC par trimestre.

Monsieur Milcent précise que dans un avenir prochain des solutions de stockage des données informatisées devront être étudiées du fait du passage à la dématérialisation.

Monsieur Prévost demande à ce que des solutions de matériels permettant la projection des documents informatiques pendant les conseils soient étudiées.

**7. Réfection des fossés**

Monsieur Gaudry présente le devis de l'entreprise Transgal qui a été retenu par la commission travaux et explique que du fait de l'urgence de la situation, les curages des fossés route de Blois et à Monçay ont déjà été réalisés car lors des pluies abondantes l'eau rentrait chez les administrés. Les travaux de la route d'Orléans sont quant à eux en attente.

Délibération n° 1604-43

Objet : Réfection des fossés

Considérant la nécessité de mettre en œuvre le curage et la réfection de 200 mètres linéaires de fossés rue de la Bargoudière pour le bien des riverains,  
Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,  
Considérant l'analyse technique et financière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

A l'unanimité

**DÉCIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise TRANS GAL correspondant au curage et la réfection de 200 mètres linéaires de fossés rue de la Bargoudière pour un montant de 1968,00 € HT.

## 8. *Transport scolaire 2016/2017*

Délibération n° 1604-44

Objet : Participation au transport scolaire 2016-2017 du Département du Loiret

Considérant les tarifs de la participation familiale au transport scolaire pour 2016-2017 communiqués par le Département,

Considérant que la prise en charge d'une partie de la participation familiale par la commune peut atténuer ce coût,

Considérant la proposition faite au conseil municipal d'une prise en charge par la commune d'un montant de 15 € pour le 1<sup>er</sup> enfant circulant sur le réseau ULYS et d'un montant de 8 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant d'une même fratrie circulant sur le réseau ULYS,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

A l'unanimité,

**DÉCIDE**

**DE PRENDRE EN CHARGE** un montant de 15 € pour le 1<sup>er</sup> enfant circulant sur le réseau ULYS et un montant de 8 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant d'une même fratrie circulant sur le réseau ULYS pour le transport scolaire organisé par le Département du Loiret.

## 9. *Etude de faisabilité pour la création du réseau assainissement du Hameau de Monçay*

Monsieur Gaudry explique que 3 cabinets ont été consultés pour la création du réseau d'assainissement du Hameau de Monçay. Le mieux disant a été choisi.

Monsieur Pichon demande si cette dépense sera retenue sur le budget assainissement.

Monsieur Gaudry lui répond par l'affirmative.

Le projet concerne 32 administrés qui auront à se répartir la charge financière supportée. La taxe de raccordement devra aussi être réglée par ces administrés.

Monsieur Pichon doute du bien-fondé de cette étude et de la nécessité de réaliser cet assainissement à Monçay.

Monsieur Milcent tient à préciser que ce sont les mauvaises conditions sanitaires de Monçay qui motivent cette étude et non la volonté de 2 adjoints habitants de Monçay contrairement aux allusions de Monsieur Pichon qu'il trouve insultantes. Il précise de plus qu'il ne s'agit là que d'une étude de faisabilité, qui pourra être reprise par la communauté de communes au moment du transfert de compétence.

Monsieur Pichon précise que les habitants du bas de Maulne connaissent eux aussi des difficultés d'assainissement.

Monsieur Gaudry et Monsieur Milcent répondent que cette zone ainsi que les différents points noirs de Lailly seront étudiés et traités en fonction de l'urgence sanitaire.

Monsieur Milcent insiste sur la nécessité des études pour permettre la prise de décision.

*21h40 : arrivée de Monsieur Fichou.*

Délibération n° 1604-45

Objet : Etude de faisabilité extension du réseau d'assainissement de Monçay

Considérant la complexité d'installation d'assainissements autonomes à Monçay du fait des surfaces des parcelles et de la forte humidité de cette zone,  
Considérant la demande des administrés de Monçay quant à l'extension du réseau d'assainissement,  
Considérant la nécessité de réaliser une étude de faisabilité d'un assainissement collectif au hameau de Monçay,  
Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,  
Considérant l'analyse technique et financière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

Par 22 voix pour, par 0 voix contre et par 1 abstention (M. P. PICHON),

**DÉCIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis du cabinet MERLIN correspondant à l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau d'assainissement collectif au hameau de Monçay pour un montant de 6660,00 € TTC.

**10. Vente du legs au 1 rue de Lignièrès**

Monsieur Gaudry présente l'offre d'achat qui a été faite à la mairie pour le legs du 1 rue de Lignière. L'évaluation des domaines avait été faite à 180 000 €. La commune a malgré tout le droit d'accepter une offre inférieure de 10%. La proposition faite est inférieure à ce seuil mais après 38 visites sans suite, les travaux à réaliser en particulier de toiture, la faible surface habitacle actuelle et la conjoncture, Monsieur Gaudry propose d'accepter l'offre à 158 000 € net vendeur.

Monsieur Fichou exprime son avis favorable envers cette offre et rappelle que la totalité des fonds récupérés de cette vente seront utilisés pour construire ou investir dans des biens durables destinés aux enfants de Lailly en Val. Par ailleurs, une dette de 27 000 € est due par la commune dans la succession du fait du refus d'une partie du legs par un tiers. Monsieur Milcent affirme, de plus, que le marché de l'immobilier ne bougera pas avant septembre 2017.

Délibération n° 1604-46

Objet : Vente du legs rue de Lignière

Considérant l'offre d'achat d'un client de l'agence FPI Immobilier concernant le legs situé au 1 rue de Lignière,  
Considérant l'estimation des domaines, l'état du bien et des travaux à réaliser et la conjoncture économique,  
Considérant la proposition d'achat faite à 158 000 € net vendeur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

A l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente du legs situé au 1 rue de Lignière au prix de 158 000 € net vendeur.

### 11. Arrêté municipal zéro pesticide

Monsieur Gaudry présente la possibilité de faire un arrêté municipal pour inciter les administrés de Lailly en Val à adopter une démarche zéro pesticide pour l'entretien de leurs pas-de-porte mais aussi l'entretien de leurs haies, trottoirs, caniveaux...

Un projet sera proposé par mail aux élus pour un vote au prochain conseil.

Monsieur Marquet souhaiterait qu'une formation soit faite pour aider les administrés à entretenir leurs terrains de façon écologique.

Madame Lacoste informe qu'une conférence avait été faite dans ce sens l'an dernier, des cas concrets avaient été évoqués et des méthodes données. Elle évoque l'éventualité de refaire un tel évènement.

Monsieur Gaudry conseille la consultation du site de Loiret Nature Environnement.

### 12. Cotisation Approlys 2016

#### Délibération n° 1604-47

Objet : Décision Modificative – cotisation Approlys 2016

Considérant le budget communal 2016,

Considérant les crédits insuffisants pour le chapitre 26,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires pour pouvoir régler la cotisation Approlys 2016 d'un montant de 50,00 €,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

A l'unanimité

#### DÉCIDE

**D'EFFECTUER** la modification suivante d'un montant de 50 € :

- Du chapitre 23 :  
Dépenses d'investissement : du compte 2313 « Construction » : - 50 €
- Vers le chapitre 26 :  
Dépenses d'investissement : au compte 266 « Autres formes de participation » : + 50 €

### 13. Projets Jardins du fleuve

Monsieur Gaudry présente le projet « Jardins du fleuve » qui est proposé aux communes de Saint Ay, Meung sur Loire et Lailly en Val et qui permettrait de mettre en place à Lailly des spectacles et ateliers les 29, 30 et 31 août dans le parc du FHP.

#### Délibération n° 1604-48

Objet : Projet Jardins du Fleuve

Considérant le projet « Jardins du Fleuve » proposé à la commune de Lailly en Val par le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce,

Considérant que ce projet permettrait de proposer aux habitants de Lailly en Val et du territoire des spectacles et ateliers autour de ce thème,

Considérant le coût de 430 € par commune dans le cadre du programme leader pour 3 communes d'accueil,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

A l'unanimité

**DÉCIDE**

**DE PARTICIPER** au projet « Jardins du Fleuve » proposé à la commune de Lailly en Val par le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, pour un montant de 430 €.

**14. Location d'une parcelle communale à usage de potager**

Délibération n° 1604-49

Objet : Location parcelle communale

Considérant la demande de location d'une parcelle de terrain communal,  
Considérant que l'utilisation est prévue à des fins d'usage de potager,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

à l'unanimité

**DÉCIDE**

**DE METTRE** à disposition une parcelle de terrain communal à usage de potager en contrepartie du paiement d'un loyer annuel de 25 € pour 100 m<sup>2</sup> au nom de Mme THEVENIN-MESLARD

**DE FAIRE SIGNER** une charte de bonne occupation à l'ensemble des locataires.

**15. FAJ et FUL 2016**

Délibération n° 1604-50

Objet : FUL et FAJ 2016

Considérant que le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes et le Fonds Unifié Logement regroupant le Fonds de Solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques,

Considérant que le financement de ces fonds est assuré par le Département,

Considérant la demande de participation au financement de ces fonds pour l'année 2016 par le Département,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après délibération,

à l'unanimité

**DECIDE**

**DE PARTICIPER, pour 2016 :**

au Fonds Unifié Logement (FUL) pour un montant de 2 273 € (0,77 € par habitant)

au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour un montant de 324 € (0,11 € par habitant).

Ces dépenses sont inscrites à l'article 65738

## 16. Questions diverses

## 17. Questions des membres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 22 h 20.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
  - Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
- avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme M. AUBRY	Mme N. BOUCHAND	Mme. A BOUCHARD DE LA POTERIE	Mme. F. BRETON
Mme MJ. COUDERC	M. Y. FICHOU	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX
M. M. GRIVEAU	Mme V. GUERIN	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX	M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI- PALAIS	M. E. MELLOT
M. JN. MILCENT	M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON
M. F. PREVOST	M. H. VESSIERE		

Procuration(s) :

M. Y. FICHOU a donné procuration à M. E. MELLOT  
MME E. FOSSIER a donné procuration à M.P.PICHON  
MME V. GUERIN a donné procuration à MME M.J. COUDERC  
M. S. MORIN a donné procuration à M. P.GAUDRY

Absent(s) : Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE